

|                      |   |                     |
|----------------------|---|---------------------|
| <b>EXPLOITANT :</b>  | <b>REFERENTIEL :</b><br>Loi N°2013/010 du 24/07/2013 ; Arrêté N°1545/MINT ; Arrêté N°154/A/MINT | <b>PLATEFORME :</b> |
| <b>VERIFIE PAR :</b> | <b>PERIODE DE VERIFICATION :</b>  | <b>SIGNATURE :</b>  |

| Référence réglementaire | Point à vérifier   | Référence de conformité | Etat de mise en œuvre   | OBSERVATIONS |
|-------------------------|--|-------------------------|---|--------------|
|                         | <b>8.1 Système d'alimentation électrique des installations de navigation aérienne</b>  |                         |   |              |
| <b>8.1.1</b>            | L'aérodrome dispose-t-il d'une alimentation principale appropriée permettant d'assurer la sécurité du fonctionnement des installations de la navigation aérienne ?   |                         | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |              |
| <b>8.1.2</b>            | Les systèmes d'alimentation électrique des aides visuelles et des aides de radionavigation des aérodromes sont-elles conçus et réalisés de telle manière qu'en cas de panne d'équipement, il ne sera pas donné d'indications visuelles et non visuelles inadéquates ou trompeuses aux pilotes ?                                  |                         | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |              |
| <b>8.1.3</b>            | Le dispositif de connexion de l'alimentation des installations nécessitant une alimentation auxiliaire est-il tel qu'en cas de panne de la source principale d'énergie, ces installations se trouvent automatiquement branchées sur la source d'alimentation extérieure ?  |                         | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |              |
| <b>8.1.4</b>            | L'intervalle de temps entre une panne de la source principale d'énergie et le rétablissement complet des services nécessaires visés en 8.1.10 est-il aussi court que possible ? sauf en ce qui concerne les aides visuelles associées aux pistes avec approche classique, aux pistes avec approche de précision ou aux pistes de |                         | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |              |

|               |  |  |   |  |
|---------------|--|--|---|--|
|               | décollage, pour lesquelles les dispositions concernant les délais de commutation maximum devraient s'appliquer.  |  |   |  |
| <b>8.1.5</b>  | L'établissement d'une définition de délai de commutation ne doit pas exiger de remplacer les installations d'alimentation électrique auxiliaire existantes avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010. Toutefois, pour une alimentation électrique installée après le 4 novembre 1999, le dispositif de connexion de l'alimentation des installations nécessitant une alimentation auxiliaire est-elle définie tel que ces installations soient capables de répondre aux délais de commutation maximum de 15 secondes ? |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
|               | <b>Aides visuelles</b>   |  |   |  |
| <b>8.1.6</b>  | <p><b>Emploi</b></p> <p>L'alimentation électrique auxiliaire installée sur les pistes avec approche de précision est-elle capable de répondre aux 15 secondes de commutation ?</p> <p>Les raccordements d'alimentation électrique aux installations pour lesquelles une alimentation auxiliaire est nécessaire sont-ils réalisés de façon que les installations soient automatiquement connectées à la source auxiliaire en cas de panne de la source principale ?</p>   |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
| <b>8.1.7</b>  | réservé  |  |   |  |
| <b>8.1.10</b> | <p>Les installations d'aérodrome ci-après sont-elles raccordées à une alimentation électrique auxiliaire capable de les prendre en charge en cas de panne du système d'alimentation principal :</p> <p>a) le projecteur de signalisation et l'éclairage minimal nécessaire au personnel des services de la circulation aérienne dans l'exercice de ses fonctions ;</p> <p>b) tous les feux d'obstacles qui, de l'avis de l'Autorité Aéronautique, sont indispensables à la sécurité des vols ;</p>                 |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |

|               |   |  |  |  |
|---------------|---|--|--|--|
|               | <p>c) les feux d'approche de piste et de voie de circulation définis au &amp; 8.1.6 à 8.1.9 ;</p> <p>d) l'équipement météorologique ;</p> <p>e) l'éclairage indispensable de sûreté, si un tel éclairage est installé conformément à 9.11 ;</p> <p>f) l'équipement et les installations indispensables aux services d'aérodrome qui interviennent en cas d'urgence ;</p> <p>g) l'éclairage par projecteurs du point isolé de stationnement d'aéronef désigné s'il est mis en œuvre conformément à 5.3.23.1 ;</p> <p>h) l'éclairage des points de l'aire de trafic où peuvent circuler les passagers ?</p>   |  |  |  |
| <b>8.1.11</b> | <p>L'alimentation électrique auxiliaire est-elle assurée par l'un des deux moyens suivants :</p> <p>a) une alimentation publique indépendante, c'est-à-dire une source alimentant les services de l'aérodrome à partir d'une sous-station autre que la sous-station normale à l'aide d'une ligne d'alimentation suivant un itinéraire différent de l'itinéraire normal d'alimentation ; cette alimentation doit être tel que le risque d'une panne simultanée de l'alimentation publique indépendante soit extrêmement faible ;</p> <p>b) une ou plusieurs sources d'énergie auxiliaires : groupes électrogènes, accumulateurs, etc., permettant de fournir de l'énergie électrique ?</p> |  | <p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Non satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> |  |
|               | <b>8.2 Conception des circuits</b>  |  |  |  |
| <b>8.2.1</b>  | Réservé   |  |  |  |

|              |  |  |   |  |
|--------------|--|--|---|--|
| <b>8.2.2</b> | Dans le cas où l'alimentation auxiliaire de l'aérodrome est assurée au moyen de câbles d'alimentation en double, ces câbles sont-ils séparés, physiquement et électriquement, afin de garantir le niveau prescrit de disponibilité et d'indépendance ?   |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
| <b>8.2.3</b> | Lorsqu'une piste qui fait partie d'un itinéraire normalisé de circulation à la surface est dotée d'un balisage lumineux de piste et d'un balisage lumineux de voie de circulation, les circuits électriques sont-ils couplés de manière à supprimer le risque d'allumage simultané des deux formes de balisage ?   |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
|              | <b>8.3 Contrôle de fonctionnement</b>  |  |   |  |
| <b>8.3.1</b> | Un système de contrôle est-il utilisé pour avoir une indication de l'état de fonctionnement des dispositifs lumineux ?   |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
| <b>8.3.2</b> | <p>Lorsque des dispositifs lumineux sont utilisés aux fins du contrôle des aéronefs, le fonctionnement de ces dispositifs est-il contrôlé automatiquement, de manière à donner une indication de toute panne qui pourrait avoir une incidence sur les fonctions de contrôle ?</p> <p>Cette indication est-elle retransmise à l'organisme des services de la circulation aérienne ?</p> |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |
| <b>8.3.3</b> | Le changement dans l'état de fonctionnement d'un feu est-il indiqué dans un délai maximal de 2 secondes quand il s'agit d'une barre d'arrêt équipant un point d'attente sur piste, et dans un délai maximal de 5 secondes quand il s'agit de tout autre type d'aide visuelle ?   |  | <input type="checkbox"/> Satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Non satisfaisant<br><input type="checkbox"/> Sans objet |  |